



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE,
DE LA BIODIVERSITÉ,
DE LA FORÊT, DE LA MER
ET DE LA PÊCHE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction Générale de
la Prévention des Risques

Le secrétariat

COMMISSION INTER-FILIERES

DE RESPONSABILITE ELARGIE DES PRODUCTEURS

DU JEUDI 12 MARS 2026

RELEVÉ DE DECISIONS

Ordre du jour

1. Avis sur le projet d'arrêté ministériel modifiant l'arrêté du 23 novembre 2022 portant cahiers des charges des éco-organismes et des systèmes individuels de la filière à responsabilité élargie du producteur des textiles, chaussures et linge de maison (TLC)
2. Avis sur le projet d'arrêté modifiant les cahiers des charges des éco-organismes et des organismes coordonnateurs de la filière à responsabilité élargie du producteur des pneumatiques annexés à l'arrêté ministériel du 27 juin 2023
3. Avis sur la demande d'agrément de l'association OCABATTERIES en tant qu'organisme coordonnateur pour la filière à responsabilité élargie du producteur des batteries

1) Avis sur le projet d'arrêté ministériel modifiant l'arrêté du 23 novembre 2022 portant cahiers des charges des éco-organismes et des systèmes individuels de la filière à responsabilité élargie du producteur des textiles, chaussures et linge de maison (TLC)

La représentante de la direction générale de la prévention des risques (DGRP) a présenté les dispositions du projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 23 novembre 2022 portant cahiers des charges des éco-organismes et systèmes individuels de la filière REP des textiles, chaussures et linge de maison (TLC) concernant le montant et les modalités de mise en œuvre du soutien financier exceptionnel au tri pour 2026.

A la suite de cette présentation et au regard des échanges entre les membres, le président a sollicité l'avis de la commission sur le projet d'arrêté dans les conditions ci-dessous.

Avis sur le projet d'arrêté ministériel modifiant l'arrêté du 23 novembre 2022 portant cahiers des charges des éco-organismes et des systèmes individuels de la filière à REP pour les textiles, chaussures et linges de maison (TLC)

⇒ **Avis favorable**

- Pour : 17 (1 président, 2 AMF, 1 ADF, 1 ARF, 1 FNE, 1 ZWF, 1 CFESS, 1 CME, 1 FEDERREC, 1 FEL, 1 RCUBE, 1 DGPR, 1 DGE, 1 DGCCRF, 1 DGCL, 1 DGOM)
- Contre : 5 (2 MEDEF, 2 CPME 1 AFEP)
- Abstention : 1 (ALLIANCE RECYCLAGE)

2) Avis sur le projet d'arrêté modifiant les cahiers des charges des éco-organismes et des organismes coordonnateurs de la filière à responsabilité élargie du producteur des pneumatiques annexés à l'arrêté ministériel du 27 juin 2023

La représentante de la direction générale de la prévention des risques (DGPR) a présenté les dispositions du projet d'arrêté modifiant les cahiers des charges des éco-organismes et des organismes coordonnateurs de la filière à REP des pneumatiques, ainsi que le bilan de la consultation du public qui s'était tenue du 10 février 2026 au 5 mars 2026 inclus sur ce projet de texte.

A l'issue de cette présentation et au regard des échanges entre les membres, le président a sollicité l'avis de la commission sur le projet d'arrêté dans les conditions ci-dessous.

➤ *Avis sur le projet d'arrêté modifiant les cahiers des charges des éco-organismes et des organismes coordonnateurs de la filière à responsabilité élargie du producteur des pneumatiques annexés à l'arrêté ministériel du 27 juin 2023*

⇒ **Avis favorable**

○ Pour : 14 (1 président, 1 AMF, 1 ADCF, 1 ADF, 1 ARF, 1 FNE, 1 ZWF, 1 CFESS, 1 RCUBE, 1 DGPR, 1 DGE, 1 DGCCRF, 1 DGCL, 1 DGOM)

○ Contre : 3 (2 MEDEF, 1 AFEP)

○ Abstentions : 6 (2 CPME, 1 CME, 1 FEDERREC, 1 FEI, 1 ALLIANCE RECYCLAGE)

3) Avis sur la demande d'agrément de l'association OCABATTERIES en tant qu'organisme coordonnateur pour la filière à responsabilité élargie du producteur des batteries

Les représentants de l'association OCABATTERIES ont présenté, à l'aide d'un Powerpoint, les principaux éléments du dossier de demande d'agrément de l'organisme coordonnateur pour la filière REP des batteries.

A l'issue de cet exposé et au regard des échanges entre les membres, le président a sollicité l'avis de la commission sur la demande d'agrément d'OCABATTERIES dans les conditions ci-dessous.

➤ *Avis sur la demande d'agrément de l'association OCABATTERIES en tant qu'organisme coordonnateur pour la filière à responsabilité élargie du producteur des batteries (votes à bulletin secret)*

⇒ **Avis favorable**

○ Pour : 16

○ Contre : 3

○ Abstentions : 2

LISTE DES MEMBRES TITULAIRES PRESENTS OU REPRESENTES* A LA REUNION

** Les membres nommés dont le nom est suivi par un astérisque étaient représentés par un suppléant ou ont donné leur pouvoir à un autre membre du même collège, pour tout ou partie de la réunion.*

Président

M. VERNIER

1°-Collège des producteurs des catégories de produits soumis à REP

Mme D'ENFERT (MEDEF)*, représentée par Mme FUSSLER (suppléante) pour le point 1 et par Mme LIEBERT pour les points 2 et 3 de l'ordre du jour

M. JOGUET (MEDEF)

Mme WEDRYCHOWSKA (CPME)* représentée par Mme LECHEVREL-CHATEAU (titulaire) pour le point 1 de l'ordre du jour

Mme LECHEVREL-CHATEAU (CPME)

Mme KETTERER (AFEP)

2°-Collège des collectivités territoriales

Mme FRANCOIS (AMF), représenté par M. GUINAUDIE (titulaire)

M. GUINAUDIE (AMF) pour le point 1 de l'ordre du jour et représentée par Mme BEGORRE-MAIRE pour le point 2 de l'ordre du jour

Mme BEGORRE-MAIRE (ADCF) pour les points 2 et 3 de l'ordre du jour

M. JOURDAIN (ADF)*, représenté par M. BUF (titulaire)

M. BUF (ARF) pour les points 1 et 2 de l'ordre du jour et représentée par Mme BEGORRE-MAIRE (titulaire) pour le point 3 de l'ordre du jour

3°-Collège des associations de protection de l'environnement agréées en application de l'article L.141-1, des associations de défense des consommateurs agréées en application de l'article L. 811-1 du code de la consommation et des associations reconnues d'utilité publique dans le domaine de l'économie sociale et solidaire

M. JUGANT (FNE)*, représenté par M. LECONTE (suppléant)

M. FAURE (ZWF), représentée par Mme DEBRABANDERE (suppléante)

Mme MEDIEU (CFESS)

4°-Collège des opérateurs de la prévention et de la gestion des déchets, y compris de l'insertion ou de l'économie sociale et solidaire

Mme WEBER (CME)*, représenté par M. DE TARRAGON (suppléant) pour les points 2 et 3 de l'ordre du jour

M. EXCOFFIER (FEDERREC)*, représenté par Mme VEDIE (suppléante)

M. BORDAT (ALLIANCE RECYCLAGE)

Mme DUNAT-DELEVAQUE (FEI), représentée par Mme VEDIE (suppléante)

M. VARIN (RCUBE)

5°-Collège de l'Etat

- DGPR

- DGE

- DGCL

- DGCCRF

- DGOM*, représentée par la DGPR pour le point 1 de l'ordre du jour